



RECHERCHE EN
SANTÉ RESPIRATOIRE

FONDS DE DOTATION

Appel d'offres commun
Fondation du Souffle
Fonds de Recherche en Santé Respiratoire

lancé avec le concours

*de la SPLF, de l'ANTADIR, du CPHG, du CEP, de la FFP, de l'APP, de la FFAIR,
du réseau des comités départementaux du CNMR, de Pneumologie Développement
et en partenariat avec divers subventionnaires privés*

(la liste des soutiens à la recherche de la FdS et du FRSR est disponible sur leurs sites internet)

APPEL D'OFFRES BLANC
automne 2018
"SOUTIEN A LA RECHERCHE CLINIQUE"
"SRC2018"

PROPOSITIONS ET CONDITIONS D'AIDE METHODOLOGIQUE

- *L'appel d'offres SRC2018 sera rendu public en juin 2018*
- *La date limite d'envoi des dossiers définitif pour concourir à SRC2018 sera mi-octobre 2018*
-

Les porteurs de projet souhaitant une aide méthodologique devront adresser leur pré-projet au conseil scientifique de la FdS et le FRSR à l'adresse candidature@recherche-respiratoire.fr avant le 4 septembre 2018 midi.

Conditions de l' « aide méthodologique »

La Fondation du Souffle (FdS) et le Fonds de Recherche en Santé Respiratoire (FRSR) lanceront fin juin 2018 leur appel d'offres commun annuel d'automne intitulé "Soutien à la Recherche Clinique – SRC2018". Il permettra d'attribuer des subventions de l'ordre de 15 à 20 000 euros chacune, dont le nombre sera déterminé par les ressources financières disponibles au moment de sa clôture. Les projets seront sélectionnés par le Conseil Scientifique commun aux deux structures, constitué en jury pour l'occasion.

Les projets soumis devront porter sur des patients souffrant d'affections respiratoires (études diagnostiques, pronostiques, ou thérapeutiques) ou sur des populations à risque d'en souffrir (prévention, épidémiologie), et devront avoir des critères de jugement cliniquement pertinents. Les études portant sur la santé respiratoire et relevant des sciences humaines sont également acceptables, sous condition qu'elles soient menées par une équipe multidisciplinaire comportant au moins un pneumologue. Toutes les études dites "pré-cliniques" n'entrent pas dans le champ de cet appel d'offres.

Pour la deuxième année, la FdS et le FRSR proposent, pour les porteurs de projet non Hospitalo-Universitaires qui le souhaitent, une aide méthodologique pour la construction de leur protocole de recherche

ATTENTION : Cette aide sera exclusivement apportée à des projets concernant l'établissement d'une étude pilote. Le soutien du FRSR et de la FdS sera alors considéré comme un financement « booster » permettant l'acquisition de données préliminaires solides sur lesquelles les candidats pourront ensuite appuyer leurs hypothèses afin de pouvoir candidater à d'autres appels à projets (type PHRC, PREPS...) et obtenir des financements plus importants.

1° — Comment fonctionnera cette aide méthodologique ?

Chaque dossier pour lequel une *aide méthodologique* sera demandée bénéficiera d'une analyse par un méthodologiste dédié à cette mission. Celui-ci sera en contact avec le porteur du projet afin d'apporter son aide à la construction et à la valorisation du protocole sur le plan méthodologique.

Cette aide ne sera pas une aide à l'écriture complète du dossier qui restera entièrement sous la responsabilité du porteur de projet.

2° — Qui pourra bénéficier de l'aide méthodologique ?

Il est important de souligner que cette procédure a un coût, qui sera couvert par une partie du budget recherche que Pneumologie Développement a confié pour gestion au FRSR. La somme disponible n'étant pas extensible, il est possible qu'une sélection doive être effectuée parmi les projets qui seront proposés au Conseil Scientifique pour une aide méthodologique. Parmi les éléments permettant de procéder à la sélection correspondante, il sera attribué un poids important à la nature de l'équipe demandeuse, avec une priorité aux équipes susceptibles de ne pas facilement avoir accès à une telle aide par ailleurs.

Par conséquent, **tout porteur de projet candidat à l'AO SRC2018 ne provenant pas d'une équipe Hospitalo-Universitaire** sera éligible à cette *aide méthodologique*. Celle-ci n'est en aucun cas obligatoire pour le dépôt d'un dossier à SRC2018.

Une équipe ne pourra bénéficier de l'aide méthodologique que pour un seul dossier. Le porteur du projet bénéficiant de l'aide s'engage sur l'honneur à fournir de son côté le travail nécessaire pour mener à bien le dépôt du dossier final.

Le fait d'avoir bénéficié ou non de cette aide méthodologique ne rentrera pas en compte dans les décisions du jury lors de la sélection finale. Seule la qualité du dossier sera évaluée par les experts et le jury.

Pour bénéficier de l'aide, il sera impératif de respecter strictement les dates limites de dépôts des dossiers (cf ci-dessous). Ainsi, la demande d' « *aide méthodologique* » devra être faite par le dépôt d'un pré-projet sous format word adressé au Conseil Scientifique de la FdS et le FRSR avant le 4 septembre 2018 (afin que le dossier de candidature final puisse être soumis avant la date limite d'envoi mi-octobre cf calendrier ci-dessous). Toute demande d'*aide méthodologique* ultérieure à cette date du 4 septembre ne pourra pas être prise en compte.

Pour que l'*aide méthodologique* puisse être apportée de manière satisfaisante et constructive, **le pré-projet devra être très avancé dans sa construction et sa rédaction. Le Conseil Scientifique, s'il considère que le pré-projet n'est pas suffisamment travaillé, pourra ne pas accepter la participation de celui-ci à l'aide méthodologique.**